

## Prendre la route l'esprit tranquille avec la réduction de responsabilité

En tant que client Mobility, vous êtes couvert en cas de sinistre par une assurance responsabilité civile, casco et occupants. Pour les **élèves et jeunes conducteurs**, la franchise s'élève à max. CHF 800, resp. CHF 1'800 dans le cas de clients âgés de moins de 25 ans (voir tableau ci-dessous).

La réduction de responsabilité est facultative pour les **accompagnateurs**. Les accompagnateurs peuvent souscrire la réduction de responsabilité pour une durée de six mois au prix de CHF 75. Cette option permet de réduire la franchise maximale par sinistre de CHF 2'500 pour la ramener à CHF 300 (et de CHF 3'500 pour la ramener à CHF 1'300 dans le cas de clients âgés de moins de 25 ans). Si un accompagnateur est déjà client de Mobility avec une réduction de responsabilité, cette dernière s'applique bien sûr à tous les trajets parcourus avec des véhicules de Mobility.

### Détail de l'offre

	Age	Assurance responsabilité civile	Assurance casco	Réduction de responsabilité	Prix réduction de responsabilité facultative pour 6 mois	Franchise par sinistre avec réduction de responsabilité
Elèves conducteurs ou nouveaux conducteurs*	< 25 ans**	✓	✓	incluse	–	max. CHF 1'800
	> 25 ans	✓	✓	incluse	–	max. CHF 800
Accompagnateurs	< 25 ans**	✓	✓	facultative	CHF 75	max. CHF 1'300 (au lieu de CHF 3'500)
	> 25 ans	✓	✓	facultative	CHF 75	max. CHF 300 (au lieu de CHF 2'500)

\*) Nouveaux conducteurs = titulaires d'un permis de conduire depuis moins de 2 ans.

\*\*\*) Les conducteurs de moins de 25 ans sont qualifiés de «jeunes conducteurs».

### Domaine de validité

La couverture de la prestation s'étend à toute la flotte de véhicules de Mobility.

### Validité

La réduction de responsabilité pour les accompagnateurs est valable pendant six mois à partir de la date de souscription. La réduction de responsabilité n'est pas transmissible.

### Reconduction

Lors de la prolongation de l'abonnement, la réduction de responsabilité est automatiquement reconduite pour une durée d'un an. La reconduction peut être annulée par écrit jusqu'à l'expiration de la réduction de responsabilité en cours.

Vous avez encore des questions? Contacter notre Centrale de services au 0848 824 812.

Nous vous souhaitons bonne route!

### Mobility Société Coopérative

Mobility Genossenschaft  
Gütschstrasse 2 – Postfach – 6000 Luzern 7  
www.mobility.ch – office@mobility.ch